



**Monsieur Claude Wiseler**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Luxembourg, le 9 septembre 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets d'adresser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur concernant les conditions d'accréditation des médias lors de son déplacement récent en Moldavie et en Ukraine.

Selon des informations relayées dans la revue de presse du 27 août 2025, Monsieur le Ministre s'est rendu en Moldavie et à Odessa dans le cadre d'une visite diplomatique. Il ressort de ces informations que le média public luxembourgeois Radio 100,7 n'aurait pas été autorisé à poursuivre le voyage vers l'Ukraine, sans qu'une justification claire n'ait été communiquée.

Dans un contexte international marqué par de fortes tensions géopolitiques, l'exclusion d'un média de service public lors d'un déplacement officiel du ministre des Affaires étrangères soulève des interrogations légitimes quant au respect du pluralisme médiatique, à l'égalité de traitement entre organes de presse et à la transparence dans la communication gouvernementale.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre:

- 1. Monsieur le Ministre peut-il confirmer que Radio 100,7 n'a pas été autorisé à accompagner la délégation luxembourgeoise sur la partie ukrainienne de la visite ? Pour quels motifs précis ce média a-t-il été exclu de cette étape du déplacement, alors qu'il était le seul représentant du service public présent ?**
- 2. Quelle autorité a pris la décision d'exclure ce média pour cette partie de la mission ?**
- 3. Monsieur le Ministre estime-t-il que cette situation est conforme aux engagements du Luxembourg en matière de liberté de la presse et de pluralité médiatique ? Envisage-t-il de prendre des mesures afin de garantir une représentation équilibrée des médias, notamment des médias de service public, lors des visites officielles à l'étranger ?**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Sam TANSON**  
Députée